

**VILLE DE MONTBARD**  
**B.P. 90**  
**21506 MONTBARD CEDEX**  
**Tél. 03.80.92.01.34**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 26 FÉVRIER 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 13 février 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 26 février 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Brigitte FOGLIA à Abdaka SIRAT, Jordan LE CARO à Marc GALZENATI, Thierry MOUGEOT à Aurélio RIBEIRO, Jean-Pierre RIFLER à Martial VINCENT,

**Absents** : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

**2026.21 – Création de deux emplois permanents pour le service Finances – Marchés Publics**

*Rapporteur : Aurelio RIBEIRO*

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,

**Considérant :**

- que deux agents du service Finances - Marchés Publics arrivent au terme d'une période contractuelle,
- que les agents avaient été recrutés en remplacement d'agents suite à mutation et fin de contrat sur emploi permanent,
- que les agents contractuels actuellement en poste au sein du Service Finances et Marchés Publics donnent entière satisfaction dans l'exercice de leurs missions,
- que les missions exercées sont pérennes et qu'il est indispensable de sécuriser l'effectif permanent de ce service support,
- que ces missions relèvent du cadre d'emploi des Adjoint Administratifs Territoriaux – catégorie C,

**Précisant** que la rémunération sera définie dans le respect des grilles statutaires relevant de ce grade, après le calcul de la reprise d'ancienneté des agents dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur à la date de leur nomination stagiaire dans le grade,

**Dit** que les deux emplois d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, laissés vacants seront supprimés après l'avis d'un prochain Comité Social Territorial.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **crée** - à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 - 2 emplois permanents d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet.